

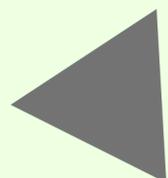
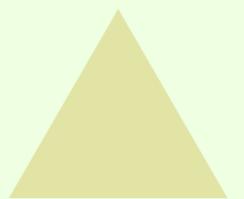
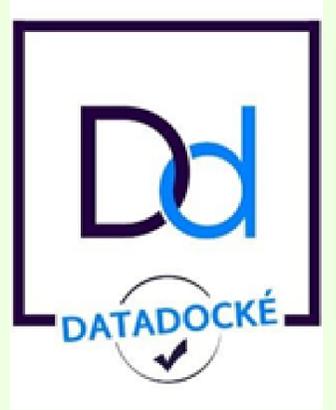


FORMATION SUIVRE ET RÉGLER AVEC EFFICACITÉ LE SINISTRE R.C. ENTREPRISE

Actions de formation ou de développement professionnels
continus prévu à l'article R 512-13-1 du code des assurances



VENUS CONSULTING



FORMATION

SUIVRE ET RÉGLER AVEC EFFICACITÉ LE SINISTRE R.C. ENTREPRISE

Les enjeux et les intérêts pour les assureurs et pour les clients, nécessite une gestion efficace d'un sinistre RC entreprises et implique par conséquent une parfaite maîtrise des règles légales et des garanties.

- Identifier et appliquer les différentes garanties d'un contrat RC entreprise.
- Analyser et déterminer la responsabilité de l'assuré.
- Maîtriser le processus de gestion d'un sinistre RC entreprise.

PUBLIC CONCERNE

- Gestionnaires des sinistres RC entreprises / Collaborateurs d'un service production RC
- entreprises et toute personne souhaitant comprendre les mécanismes de la RC
- entreprises et leur application en gestion de sinistre

PRÉREQUIS

- Connaissance de base de l'assurance entreprise

DURÉE

- 2 jours - 15 heures

PROGRAMME

3/ ANALYSER LES GARANTIES PRÉVUES DANS LE CONTRAT

Responsabilité civile exploitation

- Objet et conditions de mise en oeuvre de la garantie
- Les dommages causés aux tiers : notion de bien confié, dommages causés par les VTM
- Les dommages causés aux préposés et autres dommages garantis
- Les exclusions

RC après livraison

- La notion de livraison
- Le champ d'application de la garantie
- Les frais de dépose-repose et de retrait
- Les exclusions

RC professionnelle

- Distinction avec la RC après livraison
- Son fonctionnement
- Les exclusions

Établir les responsabilités

- Connaître le fonctionnement des principaux cas de responsabilité rencontrés dans les différentes garanties

Étude de cas : étude de sinistres afin de déterminer la garantie applicable sur la base des conditions générales, son éventuelle mise en jeu et si la responsabilité de l'assuré est engagée

4/ MAÎTRISER LES SPÉCIFICITÉS DE LA GESTION D'UN SINISTRE RC

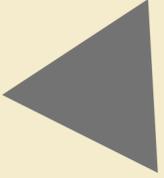
Instruire les dossiers de sinistres

- Recueillir la déclaration de l'assuré
- Recevoir la réclamation du tiers victime
- Solliciter une expertise amiable
- Suivre le contentieux et la direction du procès
- Évaluer le montant du dommage

Procéder à l'indemnisation

- Indemniser la victime et établir une quittance
- Recenser les postes non réclamés
- Utiliser la subrogation et appliquer les recours

Exercice d'application : étude de sinistres, détermination des garanties et déroulé de la gestion de l'ouverture à l'indemnisation



**97 rue Sauveur Tobelem
13007 Marseille**

Téléphone : 09 72 63 83 89

**Declaration d'activite de formation
enregistre sous le numero 93131678213**



VENUS CONSULTING

